



MA RUELLÉ VERTE

Guide d'aménagement

Destiné à la population de
l'arrondissement du Sud-Ouest

Mise à jour 2025

PRÉAMBULE

L'Arrondissement du Sud-Ouest invite ses citoyen.ne.s à soumettre des concepts durables et innovateurs pour l'aménagement de ses futures ruelles vertes. L'Arrondissement privilégie les projets ambitieux, rassembleurs et innovateurs qui incluent les concepts de déplacements actifs, de verdissement et de biodiversité, de gestion de l'eau et de compostage ainsi que de l'accessibilité sociale et l'agriculture urbaine. La récupération des eaux pluviales, l'utilisation de plantes indigènes et pollinisatrices, comme des arbres et arbustes à fruits, sont autant de moyens de rendre nos ruelles plus vivantes et utiles pour l'environnement.

Ce document permet de connaître toutes les étapes nécessaires au verdissement d'une ruelle et contient des formulaires qui aident à débiter votre projet.

PROGRAMME DE RUELLES VERTES

L'Arrondissement du Sud-Ouest a mandaté le Groupe Pro-Vert pour mettre en œuvre son *Programme de ruelles vertes* sur son territoire. L'équipe du Programme est l'interlocutrice direct auprès des comités de ruelles. Elle les accompagne dans toutes les étapes du processus.

RUELLES VERTES DU SUD-OUEST



Groupe Pro-Vert

514 768-2709, poste 203

ruelles@provert.org

www.provert.org



QUELQUES ÉTAPES PRÉALABLES RECOMMANDÉES

Faire connaître vos idées de verdissement et discuter de votre projet avec votre voisinage (par exemple, vous pouvez organiser une corvée de nettoyage ou un repas partagé pour vous rencontrer dans la ruelle).

Créer un comité de ruelle (groupe d'au moins cinq personnes). Ce comité se partage différentes tâches, notamment de faire part du projet aux autres voisin.e.s de la ruelle (résident.e.s riverain.e.s) et de communiquer avec l'équipe du *Programme de ruelles vertes*.

DÉPOSER UNE DEMANDE

Le comité de ruelle fait remplir le *Formulaire 1 – Sondage d'intérêt pour l'implantation d'une ruelle verte ou sécurisée* aux résident.e.s riverain.e.s.

L'équipe du *Programme de ruelles vertes* vous accompagne pour réaliser un remue-méninge avec vos voisin.e.s pour imaginer votre ruelle idéale. Vous pourrez effectuer un repérage des lieux et une évaluation du potentiel de verdissement de votre ruelle.

Le comité de ruelle dépose une demande qui comprend un croquis d'aménagement (concept préliminaire) et les appuis des voisin.e.s. Pour cela, ils doivent remplir le *Formulaire 2 – Sondage d'appui au projet de ruelle verte*.

Le comité de sélection des projets de ruelles vertes analyse votre dossier. Le processus de sélection a lieu durant l'automne. S'il est retenu, votre projet sera financé en partie ou en totalité par l'Arrondissement du Sud-Ouest. Les étapes qui suivront sont détaillées dans ce guide.





LE DÉFI LE PLUS IMPORTANT ?

L'entretien ! C'est la responsabilité du comité de ruelle et des voisin.e.s impliqué.e.s d'entretenir la ruelle verte. Pour y arriver, prévoyez périodiquement des activités amusantes qui mobiliseront vos voisin.e.s. Vous avez besoin d'une bonne équipe de citoyen.ne.s mobilisé.e.s pour vous assurer de la pérennité du projet et que les efforts de verdissement réalisés puissent durer dans le temps.



POURQUOI UN PROJET DE RUELLE VERTE ?

Les projets de ruelles vertes ont plusieurs retombées. En voici quelques-unes :

- Réduire les îlots de chaleur;
- Rencontrer vos voisin.e.s, créer un sentiment de communauté et améliorer la résilience;
- Créer un espace de socialisation;
- Créer un espace sécuritaire pour toutes et tous;
- Améliorer la gestion de l'eau de pluie;
- Favoriser la biodiversité et la création de corridors verts;
- Embellir la ruelle et améliorer la propreté.



ÇA VOUS INTÉRESSE ?

Adressez-vous à l'équipe du Programme des ruelles vertes à ruelles@provert.org

Pour voir votre projet se concrétiser l'année suivante, vous devez déposer votre demande de ruelle verte **au plus tard le 3^e lundi d'octobre de l'année en cours**. Nous vous conseillons de débiter vos démarches au printemps.



TABLE DES MATIÈRES INTERACTIVE



ÉTAPES DE RÉALISATION D'UNE RUELLE VERTE

Définitions	05
Étape 1	06
Sonder l'intérêt et créer un comité de ruelle	
Étape 2	06
Organiser une visite terrain et un remue-méninge	
Étape 3	08
Produire un croquis d'aménagement préliminaire	
Étape 4	08
Récolter l'appui des voisin.e.s	
Étape 5	09
Déposer le dossier du projet	
Étape 6	09
Faire évaluer la demande	
Étape 7	11
Réaliser les plans d'aménagement et le choix de végétaux	
Étape 8	11
Communiquer les plans finaux aux résident.e.s	
Étape 9	12
Réaliser les travaux	
Étape 10	12
Planter et verdir	
Étape 11	12
Entretenir la ruelle verte	

FORMULAIRES

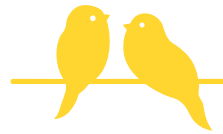
Formulaire 1	13
Sondage d'intérêt pour l'implantation d'une ruelle verte ou sécurisée	
Formulaire 2	15
Sondage d'appui au projet de ruelle verte	
Formulaire 3	18
Consultation des propriétaires pour l'aménagement d'un espace vivant	
Formulaire 4	19
Demande de projet de ruelle verte	
Formulaire 5	23
Grille d'évaluation	
Formulaire 6	26
Engagement de confidentialité envers la Ville de Montréal	
Formulaire 7	28
Formulaire d'adoption de plates-bandes	

ANNEXES

Annexe 1	29
Modèle de croquis de concept d'aménagement préliminaire	
Annexe 2	30
Modèle de plan d'aménagement final fourni par l'Arrondissement	
Annexe 3	31
Modèle de calendrier des échéances	
Annexe 4	32
Guide technique pour la création des ruelles vertes	
Annexe 5	34
Rôles et responsabilités	
Annexe 6	35
Foire aux questions	
Annexe 7	37
Quelques exemples de ruelles vertes	



Toutes les photos dans ce guide ont été prises dans l'arrondissement du Sud-Ouest par notre équipe des communications et par l'équipe de l'éco-quartier Sud-Ouest.



DÉFINITIONS

RIVERAIN.E

Tout résident.e locataire ou propriétaire vivant dans un bâtiment se trouvant dans le quadrilatère immédiat de la ruelle. Le quadrilatère est défini par la couleur jaune dans l'image ci-dessous. À noter que même les locataires ou propriétaires faisant partie du quadrilatère, mais n'ayant pas accès direct à une ruelle, sont considérés comme riverain.e.s de la ruelle. Certaines exceptions peuvent s'appliquer en fonction du contexte spécifique à votre ruelle. Pour toute question, communiquez avec le Groupe Pro-Vert.



RUELLE VERTE

Espace aménagé par l'Arrondissement sur le domaine public à l'initiative des citoyen.ne.s en un lieu convivial, inclusif, sécuritaire et frais, permettant de réduire les îlots de chaleur.



ESPACE VIVANT

(anciennement appelé « tronçon champêtre » ou « tronçon de biodiversité »)

Un espace vivant est un espace de la ruelle qui est entièrement désasphalté et verdi pour permettre la plantation d'arbres et d'arbustes, et l'aménagement d'un sentier pour piéton.ne.s et cyclistes.

Les travaux d'excavation nécessaires pour un espace vivant sont d'une profondeur maximale de 400 mm. Une fois aménagé, les voitures ne pourront plus circuler sur ce tronçon de la ruelle. Par contre, tous les accès piétonniers à la cour des résident.e.s seront maintenus.

SEUIL MINIMAL REQUIS POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DE RUELLE VERTE

Pour que le projet soit considéré par l'Arrondissement, 60 % de la totalité des logements de la ruelle doit avoir répondu au sondage (Formulaire 2). De plus, 50 % + 1 de la totalité des logements de celle-ci doit être favorable au projet (Formulaire 2).

Par exemple, si dans le quadrilatère immédiat de votre ruelle il y a 100 ménages, vous devez obtenir 60 sondages signés (Formulaires 2). De plus, des 100 ménages, 51 doivent être favorables au projet (Formulaire 2). N'oubliez pas que seulement un vote par adresse peut être comptabilisé.



POUR DÉPOSER UN PROJET DE RUELLE VERTE

ÉTAPE 1

Si vous souhaitez que votre projet se concrétise l'année suivante, vous devez déposer votre demande au plus tard le 3^e lundi d'octobre de l'année en cours. Nous vous conseillons de débiter vos démarches vers le mois de mars ou, au plus tard, le 30 juin. Cela vous permettra d'avoir le temps nécessaire pour réaliser toutes les étapes requises.

SONDER L'INTÉRÊT ET CRÉER UN COMITÉ DE RUELLE (facultatif, mais recommandé)

D'abord, vous pouvez recruter des personnes motivées parmi vos voisin.e.s pour former un comité de ruelle. Ce comité est composé d'un groupe d'au moins cinq résident.e.s de la ruelle qui coordonne le projet et veille au suivi afin d'assurer la pérennité du projet.

Vous pouvez commencer à sonder l'intérêt de vos voisin.e.s et à recruter des membres au printemps. Pour ce faire, distribuez le *Formulaire 1 – Sondage d'intérêt pour l'implantation d'une ruelle verte ou sécurisée* - aux résident.e.s du quadrilatère immédiat de la ruelle à verdier.

NOTE : Le sondage d'intérêt est le même que celui utilisé pour le *Programme de ruelles sécurisées* du Sud-Ouest. Son utilisation vous aidera à déterminer le programme le plus intéressant pour votre ruelle.

ASTUCE : L'équipe du *Programme de ruelles vertes* peut vous fournir des sondages en papier et la liste des adresses de votre quadrilatère.



ÉTAPE 2

ORGANISER UNE VISITE TERRAIN ET UN REMUE-MÉNAGE POUR ORIENTER LA CONCEPTION DE VOTRE PROJET

Lors de cette étape, le comité de ruelle doit communiquer avec les responsables du *Programme de ruelles vertes* du Groupe Pro-Vert pour organiser une visite terrain qui les aidera à identifier les opportunités et les contraintes d'aménagement, en vue d'un remue-ménage.

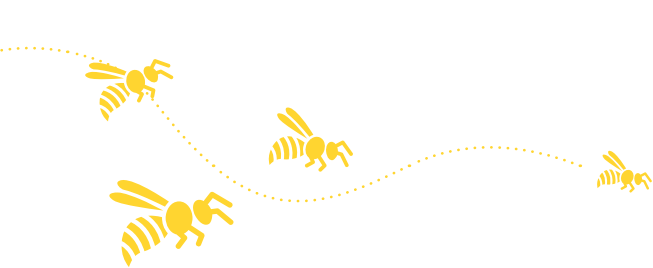
Le remue-ménage est une activité qui vise à imaginer votre future ruelle. Cet exercice vous aide à concevoir votre projet en prenant connaissance des balises de l'Arrondissement pour l'aménagement et l'entretien. Il vous permet également de vous inspirer d'exemples de ruelles existantes.

N'oubliez pas de parcourir le catalogue des ruelles vertes disponible auprès du Groupe Pro-Vert. Celui-ci vous permettra de découvrir les possibilités offertes par le programme, ainsi que certains éléments qui ne peuvent pas être réalisés.

L'événement est animé par un.e représentant.e du *Programme de ruelles vertes* et se tient, idéalement, dans la ruelle. Le comité de ruelle se charge d'inviter les résident.e.s riverain.e.s pour l'activité.

ASTUCE : L'équipe du *Programme de ruelles vertes* du Groupe Pro-Vert peut fournir des invitations à distribuer de porte en porte pour le remue-ménage.





PISTES DE RÉFLEXION POUR LA CONCEPTION D'UN AMÉNAGEMENT DE RUELLE :

Avez-vous réfléchi à la magie d'un espace vivant ?

L'Arrondissement accorde une priorité à ce type d'aménagement pour sa valeur en verdissement et sa capacité d'atténuation des îlots de chaleur, mais aussi car elle contribue à créer des liens entre voisin.e.s.

Un espace vivant est un espace de la ruelle qui est entièrement désasphalté et verdi pour permettre la plantation d'arbres, d'arbustes, ainsi que l'aménagement d'un sentier pour piéton.ne.s et cyclistes. Un espace vivant a l'avantage de créer la sensation ludique d'un mini parc qui laisse place à la nature, à la biodiversité et ce, en pleine ville ! Imaginez un lieu inclusif où chacun trouve une place pour s'épanouir, et qui permet de se rencontrer.



Un nouvel espace vert avec des arbres peut-être ? Vous pouvez réfléchir aux types d'arbres et d'arbustes à planter (voir l'Annexe 4 - Guide technique).



Un verdissement thématique, cela vous tente ? Vous pouvez planter des végétaux pour attirer les papillons et les oiseaux, ou créer une thématique telle que l'agriculture urbaine.



Des plantations à la verticale avec treillis et plantes grimpantes ou d'autres types de plantation pourraient être intéressantes.



Les murales, le marquage de jeux au sol, le mobilier urbain et les bacs de plantation sont des options envisageables.

Les mesures d'apaisement de la circulation, telles que les bollards, peuvent être retenues dans vos choix.





ÉTAPE 3

PRODUIRE UN CROQUIS D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE

Pour faire suite au remue-ménage, le comité de ruelle doit produire un croquis d'aménagement détaillé. L'équipe du *Programme de ruelles vertes* est disponible pour vous accompagner dans cette étape. Ce croquis doit être déposé avec la demande officielle (voir *Annexe 1*). Le croquis peut être réalisé à la main ou à l'ordinateur, en autant qu'il est clair et facile à lire.

Afin que votre croquis soit le plus conforme possible, nous vous recommandons de :

- Consulter l'annexe 4, soit le guide technique pour la création de ruelles vertes;
- Consulter le site d'Info-Excavation (info-ex.com) pour demander la localisation des infrastructures souterraines (ex. : Vidéotron, Énergir, Bell, Commission des services électriques de Montréal) qui se trouvent sous votre ruelle et qui pourraient limiter certains types d'aménagements. L'équipe du Groupe Pro-Vert peut vous aider avec cette étape.

ÉTAPE 4

RÉCOLTER L'APPUI DES VOISIN.E.S

Le comité de ruelle fait remplir des sondages d'appui à un maximum de voisin.e.s en passant de porte en porte (*Formulaire 2 – Sondage d'appui au projet de ruelle verte*). Cela vise à démontrer la mobilisation suscitée par ce projet. La mobilisation des riverain.e.s est un critère important lors de la sélection des projets.

ATTENTION : pour qu'un vote puisse être comptabilisé, le *formulaire 2* doit être signé.

Les signatures doivent être compilées dans un document Excel (.xls) fourni par le Groupe Pro-Vert. Ce document accessible en ligne vous facilitera la tâche tout en vous permettant de suivre en temps réel l'évolution de vos taux d'approbation et de participation.

Seuls les formulaires de l'Arrondissement du Sud-Ouest seront valides.

Cette étape permet de présenter le croquis aux résident.e.s riverain.e.s et de recueillir des commentaires. Au besoin, le croquis peut être modifié selon ces derniers pour favoriser l'adhésion au projet.

Toutes les personnes qui habitent dans le quadrilatère immédiat de la ruelle sont des résident.e.s riverain.e.s et peuvent répondre au sondage, qu'ils ou qu'elles soient locataires ou propriétaires. L'équipe du *Programme de ruelles vertes* fournit la liste des adresses municipales au comité de ruelle.

REMARQUES IMPORTANTES

- Seulement une réponse par logement est valable.
- Pour que le projet soit considéré par l'Arrondissement, 60 % de la totalité des logements de la ruelle doit avoir répondu au sondage. De plus, 50 % + 1 de la totalité des logements de celle-ci doit être favorable au projet.
- Pour l'aménagement d'un espace vivant, la consultation des propriétaires dont le bâtiment donne sur la ligne du tronçon est requise **lorsqu'il y a une entrée de garage ou une entrée véhiculaire visible et utilisée**, et ce, conformément au *Formulaire 3 - Consultation des propriétaires pour l'aménagement d'un espace vivant*. En cas de refus du propriétaire, il est possible de prévoir des mesures d'apaisement de la circulation qui n'entravent pas l'accès véhiculaire. Pour plus de détails sur cet aspect, joignez le Groupe Pro-Vert.

ASTUCES

- Il serait bien de demander aux riverain.e.s s'ils ou elles planifient de faire des travaux en avant ou à l'arrière de leur maison, et, le cas échéant, le type de travaux, et la durée de ceux-ci.
- Le processus de réalisation d'une ruelle verte n'est pas toujours facile; certaines différences d'opinion peuvent parfois engendrer des conflits. N'hésitez pas à consulter l'Annexe 6 et/ou à demander l'aide du Groupe Pro-Vert.
- Pour faciliter vos échanges avec les propriétaires adjacents aux espaces vivants, n'hésitez pas à consulter la partie Questionnement de propriétaires situés sur une section adjacente à un projet d'espace vivant de l'Annexe 6. Il s'agit d'un document qui offre des réponses aux questions les plus fréquentes des propriétaires.



ÉTAPE 5

DÉPOSER LE DOSSIER DE PROJET

Le dossier officiel du projet doit être déposé à l'équipe du *Programme de ruelles vertes* **au plus tard le 3^e lundi d'octobre de l'année en cours**.

Le dossier complet comprend sept éléments :

- Croquis d'aménagement préliminaire;
- Une lettre de présentation de votre projet (format libre, environ une page);
- Compilation des résultats des sondages d'appui récoltés (50 % + 1 de la totalité des logements doit être favorable au projet) et tous les *Formulaires 2 – Sondage d'appui au projet de ruelle verte* (applicable aux riverain.e.s);
- *Formulaire 3 – Consultation des propriétaires pour l'aménagement d'un espace vivant* (uniquement pour les projets qui incluent un espace vivant)
- *Formulaire 4 – Demande de projet de ruelle verte* signée par au moins cinq membres du comité de ruelle;
- *Formulaire 5 – Grille d'évaluation* (autoévaluation de votre projet).
- *Formulaire 6 – Engagement de confidentialité envers la Ville de Montréal*, signé par tous les membres du comité de ruelle.

Votre demande est ensuite transmise à l'Arrondissement pour être évaluée par un comité d'analyse.

Envoyez votre dossier par courriel à l'adresse suivante : ruelles@provert.org ou écrivez-nous pour connaître d'autres modalités de dépôt de votre dossier.



APRÈS LE DÉPÔT DE LA DEMANDE

ÉTAPE 6

FAIRE ÉVALUER LA DEMANDE

Le comité d'analyse évalue l'ensemble des dossiers déposés. Le comité est constitué de représentant.e.s de l'Arrondissement et de l'équipe du *Programme de ruelles vertes*.

Après la sélection, l'Arrondissement joint les citoyen.ne.s pour cerner et comprendre les principales intentions liées à la proposition de ruelle verte. Par la suite, le comité de ruelle doit informer l'ensemble des riverain.e.s.

Afin de connaître les critères de sélection d'une ruelle verte, n'oubliez pas de consulter la grille d'analyse, le *Formulaire 5 – Grille d'évaluation des ruelles vertes*.

Important : Notez qu'en raison du nombre élevé de dossiers déposés, le comité d'analyse se réserve le droit de faire une sélection. L'équité entre les quartiers de l'arrondissement est alors prise en compte. Il est aussi important de mentionner que les nouvelles ruelles auront priorité par rapport à celles déjà existantes.

Si votre projet n'est pas retenu ou si vous décidez de déposer une bonification à un projet existant :

- Vous n'avez pas à demander à nouveau l'appui des citoyen.ne.s. Leurs signatures sont valables pour une période de cinq ans à partir de la date de dépôt du *formulaire de demande de projet* (Formulaire 4). Vous devrez cependant déposer une autre demande. Il vous est conseillé de prendre en considération les recommandations émises par le comité d'analyse;
- Vous avez également la possibilité de soumettre une demande au *Programme de ruelles sécurisées*, qui permet de mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation aux entrées de la ruelle. Pour obtenir toutes les informations nécessaires, consultez le guide du programme disponible sur montreal.ca.

- Les comités sont également invités à participer au concours de mobilier ludique organisé en juin à chaque année.
- Pour les projets possédant des espaces vivants, il faudra demander l'approbation des nouveaux propriétaires.

AUTRES MANIÈRES DE S'IMPLIQUER

Il existe d'autres types d'interventions :

MINI-RUELLES

Les mini-ruelles permettent d'améliorer votre ruelle à plus petite échelle. Le Groupe Pro-Vert offre du soutien pour ces projets et pour vos activités collectives :

- Fourniture de matériel pour l'installation, la réparation et l'ajout de mobilier ou de bacs de plantation;
- Aide pour le marquage au sol ou la réalisation d'une murale;
- Appui dans l'organisation d'un événement de ruelle.

Les possibilités sont nombreuses et moins exigeantes qu'un projet de ruelle verte complet. Ces mini-ruelles peuvent aussi constituer une première étape dans la mobilisation de votre voisinage en vue d'un projet futur. Cette option peut s'avérer une bonne alternative si votre projet de ruelle verte n'a pas été retenu.

De plus, chaque année, plusieurs ruelles bénéficieront de soutien pour recevoir du mobilier urbain ludique (coffres à outils de jardinage, jeux pour enfants, buts de soccer, etc.) dans le cadre du concours de mobilier ludique. Cette initiative vise à rendre les mini-ruelles encore plus attrayantes et conviviales.



PROGRAMME DE RUELLES SÉCURISÉES

Suivant sa vision des ruelles comme des milieux de vie, milieux d'échange entre voisin.e.s et espaces sécuritaires de jeu pour enfants, l'Arrondissement offre un programme de sécurisation de ruelles. La participation à ce programme permet de réduire la circulation des voitures dans votre ruelle en y ajoutant des mesures d'apaisement de la circulation pour :

- Diminuer / éliminer la circulation de transit;
- Éviter que la ruelle connecte directement deux rues parallèles;
- Diminuer la vitesse des automobilistes;
- Augmenter la sécurité des piétons et piétonnes, des personnes à mobilité réduite, et des usager(ère)s de modes de transport actifs, ainsi que des résident.e.s;
- Assurer la visibilité de la ruelle aux croisements avec les rues.

Si vous êtes intéressé.e.s, n'hésitez pas à joindre ruelles@provert.org pour connaître les modalités du programme.





ÉTAPE 7

RÉALISER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET LE CHOIX DE VÉGÉTAUX

En collaboration avec un représentant de l'Arrondissement, l'équipe du *Programme de ruelles vertes* organise une rencontre de travail avec le comité de ruelle pour réviser le plan d'aménagement. Cette rencontre permet de discuter des modifications à apporter au croquis initial en fonction des commentaires du comité d'analyse, et des priorités et contraintes de l'Arrondissement en fonction du budget de réalisation. De plus, le comité est invité à sélectionner les végétaux qu'il souhaite planter parmi un répertoire mis à sa disposition. L'équipe du *Programme de ruelles vertes* pourra valider les choix et proposer des remplacements selon les contraintes de la ruelle.

À la suite de cette rencontre, l'Arrondissement se charge de préparer les plans d'aménagement techniques finaux. **Après cette étape, il ne sera plus possible de proposer des modifications aux plans** (voir Annexe 2 - *Modèle de plan d'aménagement final* fourni par l'Arrondissement).



ÉTAPE 8

COMMUNIQUER LES PLANS FINAUX AUX RÉSIDENT.E.S

Une fois les plans finalisés, un dépliant sera distribué aux résident.e.s riverain.e.s par le comité de la ruelle pour leur annoncer que le projet de ruelle a été sélectionné. Celui-ci inclura un plan préliminaire du projet fourni par l'Arrondissement.

Les résident.e.s auront ainsi l'opportunité de prendre connaissance des aménagements prévus pour leur ruelle. En cas de questions ou de commentaires, ils et elles seront invité.e.s à joindre le comité de ruelle ou l'équipe du *Programme de ruelles vertes* (Groupe Pro-Vert).





ÉTAPE 9

RÉALISER LES TRAVAUX

Avant la réalisation du projet, un avis aux résident.e.s sera distribué aux riverain.e.s par l'Arrondissement en leur indiquant l'échéancier des travaux. Il est important de maintenir la ruelle propre et dégagée durant cette période. L'Arrondissement peut partiellement ou complètement fermer l'accès à celle-ci pour des questions de sécurité. Respectez ces avis pour le bien de l'exécution des travaux.

L'excavation et l'aménagement de la ruelle seront exécutés par un entrepreneur spécialisé engagé par l'Arrondissement.

Pour toute question durant les travaux, vous pouvez joindre l'équipe du *Programme de ruelles vertes*.

Vous ne pourrez pas occuper la ruelle pendant l'été pour effectuer vos projets de rénovation. Veuillez prévoir vos travaux en conséquence.

ÉTAPE 10

PLANTER ET VERDIR

La plantation est une étape primordiale pour chaque projet de ruelle verte. C'est à ce moment que le projet prend forme !

La plantation est organisée par l'équipe du *Programme de ruelles vertes* et par le comité de ruelle. Les riverain.e.s sont invité.e.s à participer. L'équipe du *Programme de ruelles vertes* fournit le matériel nécessaire à la plantation. Il est de la responsabilité du comité de ruelle de faire connaître la date de plantation au voisinage.

Lors de cette étape, il est également possible pour le comité de ruelle de distribuer le Formulaire d'adoption des plates-bandes de la ruelle. Bien que facultatif, celui-ci peut aider à officialiser l'adoption de ces nouveaux espaces verts auprès des riverain.e.s.

ÉTAPE 11

ENTREtenir LA RUElle VERTE

C'est la fête ! Le comité de ruelle peut organiser l'inauguration de la ruelle verte et inviter les voisin.e.s.

Afin d'assurer la pérennité de votre ruelle verte, le comité de ruelle doit rester actif. L'équipe du *Programme de ruelles vertes* est disponible pour soutenir les comités, mais ce sont les résident.e.s qui sont responsables du maintien du nouvel espace vert (propreté, arrosage, désherbage, achat de nouveaux végétaux, etc.).

Chaque année, le comité de ruelle peut organiser une corvée de nettoyage du printemps et d'automne, une fête de ruelle, un cinéma de ruelle, une ruelle hantée pour l'Halloween, une ruelle blanche l'hiver ou toute autre activité créant un sentiment d'appartenance au nouveau corridor verdi.

Plusieurs services sont offerts par le *Programme de ruelles vertes* pour soutenir les comités de ruelle :

- Prêt d'outils pour les corvées de nettoyage (offert par l'éco-quartier Sud-Ouest);
- Livraison de compost et de paillis (offert par l'éco-quartier Sud-Ouest);
- Réseautage avec d'autres comités de ruelles, groupes communautaires et tables de quartier;
- Petit financement pour appuyer vos activités collectives (mini-ruelles) jusqu'à épuisement du budget;
- Soutien pour des demandes de financement complémentaire au besoin.



FORMULAIRE 1

SONDAGE D'INTÉRÊT POUR L'IMPLANTATION D'UNE RUELLE VERTE OU SÉCURISÉE

MADAME, MONSIEUR,

Nous sommes un groupe de résident.e.s de votre voisinage et nous présentons un questionnaire pour évaluer l'intérêt et la mobilisation des voisin.e.s en vue de verdir et/ou de sécuriser notre ruelle. Votre participation est importante pour façonner l'avenir de notre communauté. Merci de prendre quelques instants pour remplir ce sondage.

Rue au nord :

Rue au sud :

Rue à l'est :

Rue à l'ouest :

Nous vous invitons à nous faire connaître votre opinion sur le sujet en remplissant le questionnaire ci-bas et en nous le retournant avant le / / à l'adresse ci-dessous :

JJ MM AAAA

ou en envoyant une copie numérisée ou une photo au courriel :

Aménager une ruelle verte ou une ruelle sécurisée consiste à verdir des parties de celle-ci ou à y ajouter des éléments de sécurisation sans toutefois bloquer l'accès aux stationnements privés. C'est un projet qui vise à :

- Créer un sentiment de communauté;
- Favoriser la biodiversité;
- Sécuriser des espaces pour toutes et tous;
- Embellir la ruelle;
- Réduire les îlots de chaleur;
- Contribuer à la propreté;
- Améliorer la gestion des eaux de pluie;
- Encourager des corridors verts et des ruelles actives.

Comment utilisez-vous la ruelle?

- ☐ Mes enfants jouent dans la ruelle.
- ☐ J'aime embellir la ruelle avec des plantes ou autres aménagements.
- ☐ J'utilise la ruelle pour des activités sociales.
- ☐ Je stationne ma voiture dans ma cour fréquemment.
- ☐ J'entrepose ma voiture/bateau/autre dans ma cour pendant une saison ou plus.
- ☐ On me livre du mazout par la ruelle pour le chauffage l'hiver.
- ☐ Je charge ou décharge du matériel en passant par la ruelle.
- ☐ Autres :

Avez-vous des projets futurs qui demandent une utilisation particulière de la ruelle? Quel type de projets et quand comptez-vous les réaliser?

À votre connaissance, la ruelle est-elle déneigée par une machinerie?

- ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

Si oui, quelle section est déneigée et y a-t-il un endroit où la neige est accumulée?

FORMULAIRE 1 SUITE

Selon vous, quelles sont les problématiques dans la ruelle?

- ☐ Utilisée comme raccourci par les voitures
- ☐ Les voitures circulent trop vite
- ☐ Problème de déchets ou de propreté
- ☐ Chaleur excessive (îlot de chaleur)
- ☐ Flânage
- ☐ Accumulation d'eau
- ☐ Autres :

Que souhaiteriez-vous voir dans la ruelle?

- ☐ Agriculture urbaine en bac
- ☐ Jeux pour enfants
- ☐ Arbres
- ☐ Des plates-bandes (arbustes, vivaces)
- ☐ Du mobilier (bancs, mini-bibliothèque)
- ☐ Murale ou peinture au sol
- ☐ Éléments pour ralentir la vitesse de la circulation dans la ruelle (dos d'âne, signalisation, bollards)
- ☐ Fermeture à la circulation d'une ou deux entrées de la ruelle
- ☐ Des événements (BBQ, projections, etc.)
- ☐ Supports à vélo
- ☐ Espace vivant (petit espace asphalté converti en espace vert et fermé au passage véhiculaire)
- ☐ Autres :

Aimeriez-vous participer au projet pour verdir ou sécuriser la ruelle? Comment aimeriez-vous le faire?

- ☐ Faire partie du comité de ruelle (coordination)
- ☐ Conception de l'aménagement paysager
- ☐ Communication avec les voisin.e.s
- ☐ Participation à la plantation dans la ruelle
- ☐ Corvée de nettoyage
- ☐ Arrosage et entretien
- ☐ Récupération de l'eau de pluie
- ☐ Transport de matériel
- ☐ Talent de bricoleur ou de menuiserie
- ☐ Prêt d'outil ou entreposage
- ☐ Autres :

Que pensez-vous de l'idée de verdir et/ou de sécuriser la ruelle?

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à joindre l'équipe du *Programme de ruelles vertes* de l'Arrondissement du Sud-Ouest :

📞 514 768-2709, poste 203 ✉ ruelles@provert.org

Votre nom :

Courriel :

Adresse :

Téléphone :

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis pour la Ville de Montréal pour les seules fins du Programme de ruelles vertes de l'Arrondissement du Sud-Ouest et ne pourront être partagés qu'à ces fins aux membres du comité de ruelle, à la Ville de Montréal, et au Groupe Pro-Vert (ou à tout organisme le remplaçant dans le cadre de la gestion du Programme).

FORMULAIRE 2

SONDAGE D'APPUI AU PROJET DE RUELLE VERTE

PROJET DE RUELLE VERTE				
QUADRILATÈRE VISÉ				
	Rue au nord	Rue à l'est	Rue au sud	Rue à l'ouest

Merci de nous donner votre opinion

Pour que le projet soit financé par l'Arrondissement, 60 % de la totalité des logements de la ruelle doit avoir répondu au sondage (Formulaire 2). De plus, 50 % + 1 de la totalité des logements de la ruelle doit être favorable au projet (Formulaire 2).

ESPACES VERTS DERRIÈRE CHEZ VOUS

Si le projet est retenu, l'Arrondissement peut excaver des fosses de plantation (incluant des espaces vivants) en bordure des cours arrières et fournir les végétaux. Ces espaces verts doivent être entretenus par les résident.e.s, qu'ils soient locataires ou propriétaires.

Souhaitez-vous qu'une plate-bande soit aménagée derrière chez vous ?

Le long de ma clôture : ☐ Oui ☐ Non

Le long de mon bâtiment : ☐ Oui ☐ Non

Allez-vous entretenir ces espaces ?

☐ Oui ☐ Non

Souhaitez-vous qu'un espace vivant (petit espace asphalté converti en espace vert et fermé au passage véhiculaire) soit aménagé derrière chez vous ?

Le long de ma clôture : ☐ Oui ☐ Non

Le long de mon bâtiment : ☐ Oui ☐ Non

Important : l'Arrondissement se réserve le droit de réaliser des plates-bandes et espaces vivants à des endroits jugés stratégiques dans la ruelle, et ce, même sans l'accord de tous les riverain.e.s adjacent.e.s. Une zone stratégique peut être, par exemple, un îlot de chaleur ou une zone nécessitant une sécurisation accrue. Il est toutefois garanti qu'aucun espace vert réalisé ne supprimera l'accès à un stationnement ou une entrée piétonne existante d'une propriété sans l'accord dudit propriétaire.

PARTICIPATION AU PROJET

Aimeriez-vous participer au projet de ruelle verte ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, de quelle façon ?

- ☐ Faire partie du comité de ruelle (coordination)
- ☐ Conception de l'aménagement paysager
- ☐ Communication avec les voisin.e.s
- ☐ Participation à la plantation de l'aménagement paysager
- ☐ Corvées de nettoyage

- ☐ Arrosage et entretien
- ☐ Récupération de l'eau de pluie
- ☐ Transport de matériel
- ☐ Talent de bricoleur ou de menuiserie
- ☐ Service de restauration pendant les corvées et la plantation
- ☐ Prêt d'outil ou entreposage

☐ Autre :

FORMULAIRE 2 SUITE

APPUI AU PROJET

Êtes-vous favorable au projet de ruelle verte ?

☐ Oui. Y a-t-il des ajustements importants à incorporer au plan ?

☐ Non. Quelles sont les raisons ou quelles modifications aimeriez-vous voir au plan ?

Prévoyez-vous des travaux au courant dans la prochaine année et croyez-vous avoir besoin de l'accès à la ruelle ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quel type de travaux seront exécutés ? Quelle sera la durée des travaux ?

COORDONNÉES ET SIGNATURE

Votre nom :

Courriel :

Adresse :

Téléphone :

Vous êtes ☐ locataire ☐ propriétaire résident.e ☐ propriétaire locateur

Signature :

Date :

Veuillez retourner ce sondage avant le ___ / ___ / ___ au _____ ou envoyer une copie numérisée ou une photo à ruelles@provert.org ou à _____. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à joindre l'équipe du *Programme de ruelles vertes* à : ruelles@provert.org ou au 514 768-2709, poste 203.

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis pour la Ville de Montréal pour les seules fins du Programme de ruelles vertes de l'Arrondissement du Sud-Ouest et ne pourront être partagés qu'à ces fins aux membres du comité de ruelle, à la Ville de Montréal, et au Groupe Pro-Vert (ou à tout organisme le remplaçant dans le cadre de la gestion du Programme).

FORMULAIRE 2 SUITE

À la suite du remue-méninge, le comité de ruelle a développé le croquis d'aménagement présenté ci-dessous.

FORMULAIRE 3

CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VIVANT

PROJET DE RUELLE VERTE :				
QUADRILATÈRE VISÉ :				
	Rue au nord	Rue à l'est	Rue au sud	Rue à l'ouest

Dans le cadre du *Programme de ruelles vertes* de l'Arrondissement du Sud-Ouest, les résident.e.s riverain.e.s de la ruelle mentionnée souhaitent la verdir par la mise en place d'un espace vivant.

Vous recevez cette communication car vous êtes propriétaire d'un bâtiment qui est directement adjacent à ce projet d'espace vivant. Un espace vivant est un espace de la ruelle qui est entièrement désasphalté pour permettre la plantation d'arbres et d'arbustes, ainsi que l'aménagement d'un sentier pour piéton.ne.s et cyclistes. Les travaux d'excavation nécessaires sont d'une profondeur maximale de 400 mm. Une fois aménagé, les voitures ne pourront plus circuler sur ce tronçon. Tous les accès piétonniers à la cour seront maintenus.

Les résident.e.s riverain.e.s de la ruelle ont été consulté.e.s et se sont prononcé.e.s en majorité en faveur de ce projet de verdissement. Le présent document a pour but d'obtenir l'avis du propriétaire ou d'un.e représentant.e autorisé.e par procuration quant à l'aménagement d'un espace vivant le long de sa ligne de propriété.

Les travaux seront confiés à un entrepreneur spécialisé. Le contrat sera octroyé par l'Arrondissement.

Cette consultation n'est nécessaire que si l'espace vert proposé entrave un accès véhiculaire existant, tel qu'un stationnement. Autrement dit, il n'est pas possible de retirer ou de bloquer un accès véhiculaire existant sans l'approbation signée du propriétaire.

En cas de refus, l'entrée de la ruelle peut quand même bénéficier du soutien de l'Arrondissement pour être sécurisée et pour mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation, à condition que ces mesures n'entravent pas votre accès véhiculaire existant. De plus, selon la configuration de votre ruelle, une ou deux des entrées de la ruelle resteront accessibles aux véhicules. Pour toute question ou pour obtenir des informations supplémentaires à ce sujet, n'hésitez pas à joindre le Groupe Pro-Vert.

Pour toute question, veuillez joindre l'équipe du *Programme de ruelles vertes* de l'Arrondissement du Sud-Ouest

☎ 514 768-2709, poste 203

✉ ruelles@provert.org

Le croquis de l'espace vivant proposé est joint à ce formulaire.

Merci de retourner ce formulaire dûment rempli avant le _____.

Vous pouvez retourner votre copie papier à l'adresse _____

ou envoyer une copie numérisée ou une photo à : ruelles@provert.org

FORMULAIRE 3 SUITE

Je soussigné, _____, propriétaire de l'immeuble
situé au _____, déclare être ☐ en accord ☐ en désaccord
avec l'aménagement d'un espace vivant le long de ma propriété.

Si vous avez déclaré être **en désaccord** avec le projet, vous devez justifier les raisons de votre opposition :

Votre adresse de résidence :

Courriel :

Téléphone :

Signature :

Date :

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis pour la Ville de Montréal pour les seules fins du Programme de ruelles vertes de l'Arrondissement du Sud-Ouest et ne pourront être partagés qu'à ces fins aux membres du comité de ruelle, à la Ville de Montréal, et au Groupe Pro-Vert (ou à tout organisme le remplaçant dans le cadre de la gestion du Programme).

FORMULAIRE 4A

DEMANDE DE PROJET DE RUELLE VERTE

Date limite de dépôt de projets : au plus tard le 3^e lundi d'octobre de l'année en cours.

Date : ☐ 1^{ère} Demande * ☐ 2^e Demande ** ☐ Bonification ***

Nom original du projet de ruelle verte (s'il y a lieu) :

Rue au nord : _____ Rue à l'est : _____

Rue au sud : _____ Rue à l'ouest : _____

* 1^{re} demande : projet présenté pour la première fois à l'Arrondissement du Sud-Ouest

** 2^e demande : projet non retenu par le passé et que vous souhaitez présenter à nouveau

*** Bonification : ruelle qui a déjà été verdie par le passé, mais que vous souhaitez verdier davantage

PROFIL DE VOTRE RUELLE

Votre ruelle est-elle déneigée en hiver? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle section est déneigée et y a-t-il un endroit où la neige est accumulée?

Précisez :

Revêtement actuel de la ruelle : ☐ Ruelle asphaltée ou bétonnée ☐ Ruelle en terre ou gazonnée ☐ Autre

Superficie totale de la ruelle (m²) : _____ Nombre de logements touchés par le projet _____

(lots adjacents à la ruelle)

Superficie de déminéralisation proposée (m²) : _____ Nombre de logements favorables au projet : _____

Pourcentage de déminéralisation proposé : _____ Pourcentage d'appui au projet : _____

(superficie proposée sur la superficie totale)

(nombre de logements favorables sur le nombre de logements total)

AVEZ-VOUS BIEN INSÉRÉ TOUS LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA SOUMISSION DU PROJET?

- ☐ Croquis du projet
- ☐ Lettre de présentation du projet
- ☐ Compilation des sondages d'appui (voir Formulaire 2)
- ☐ Formulaires de consultation des propriétaires pour l'aménagement d'un espace vivant (voir Formulaire 3)
- ☐ Grille d'évaluation (voir Formulaire 5)
- ☐ Avis de confidentialité (voir Formulaire 6)

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis pour la Ville de Montréal pour les seules fins du Programme de ruelles vertes de l'Arrondissement du Sud-Ouest et ne pourront être partagés qu'à ces fins aux membres du comité de ruelle, à la Ville de Montréal, et au Groupe Pro-Vert (ou à tout organisme le remplaçant dans le cadre de la gestion du Programme).

FORMULAIRE 4B

DEMANDE DE PROJET DE RUELLE VERTE (SUITE)

PORTE-PAROLE DU COMITÉ DE RUELLE

Nom :	Signature :
Adresse :	Date
Courriel :	Téléphone :
Mon expertise* :	

* Quelles sont les habiletés que vous seriez prêt.e à partager avec le comité de ruelle ? Par exemple : jardinage, arts et peinture, nettoyage, menuiserie, mobilisation, etc.

LISTE DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE RUELLE

Nom :
Adresse :
Téléphone : Date :
Courriel :
Mon expertise :
Signature :

Nom :
Adresse :
Téléphone : Date :
Courriel :
Mon expertise :
Signature :

Nom :
Adresse :
Téléphone : Date :
Courriel :
Mon expertise :
Signature :

Nom :
Adresse :
Téléphone : Date :
Courriel :
Mon expertise :
Signature :

Nom :
Adresse :
Téléphone : Date :
Courriel :
Mon expertise :
Signature :

Nom :
Adresse :
Téléphone : Date :
Courriel :
Mon expertise :
Signature :

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis pour la Ville de Montréal pour les seules fins du Programme de ruelles vertes de l'Arrondissement du Sud-Ouest et ne pourront être partagés qu'à ces fins aux membres du comité de ruelle, à la Ville de Montréal, et au Groupe Pro-Vert (ou à tout organisme le remplaçant dans le cadre de la gestion du Programme).

FORMULAIRE 4B SUITE

(SUITE) LISTE DES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ DE RUELLE

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Date : _____
Courriel : _____
Mon expertise : _____
Signature : _____

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Date : _____
Courriel : _____
Mon expertise : _____
Signature : _____

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Date : _____
Courriel : _____
Mon expertise : _____
Signature : _____

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Date : _____
Courriel : _____
Mon expertise : _____
Signature : _____

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Date : _____
Courriel : _____
Mon expertise : _____
Signature : _____

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Date : _____
Courriel : _____
Mon expertise : _____
Signature : _____

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Date : _____
Courriel : _____
Mon expertise : _____
Signature : _____

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Date : _____
Courriel : _____
Mon expertise : _____
Signature : _____

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis pour la Ville de Montréal pour les seules fins du Programme de ruelles vertes de l'Arrondissement du Sud-Ouest et ne pourront être partagés qu'à ces fins aux membres du comité de ruelle, à la Ville de Montréal, et au Groupe Pro-Vert (ou à tout organisme le remplaçant dans le cadre de la gestion du Programme).

FORMULAIRE 5

GRILLE D'ÉVALUATION

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX	Valeur	Note
La ruelle présente-elle un îlot de chaleur ? — Faible couverture d'arbres et de végétation — Grandes surfaces minéralisées sombres absorbant la chaleur (ex. asphalte ou béton) — Grands bâtiments retenant la chaleur	Évaluez sur une échelle de 0 à 7 points Le chiffre 7 référant à une ruelle présentant un taux élevé d'îlot de chaleur	
Verdissement (déminalisation) — 0 m² à 50 m² (2 points) — 50 m² à 100 m² (4 points) — 100 m² à 150 m² (6 points) — 150 m² et plus (9 points)	Évaluez sur une échelle de 0 à 9 points	
Plantation d'arbres (seulement pour les fosses déminéralisées ayant une superficie minimale de 1 m x 1.5 m) — 2 points par arbre (8 points maximum) — 5 arbres et plus (2 points)	10 points maximum	
Verdissement vertical (vignes) (valider la qualité du mortier avant la proposition)	2 points	
Création d'un système de compostage local Points attribués aux comités qui mettent en place un système de compostage local, que ce soit par la création d'un compost collectif dans la ruelle ou par l'utilisation d'un composteur domestique par plusieurs riverain.e.s. L'objectif est de favoriser la gestion locale des matières organiques et de réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement.	2 points	
Récupération et gestion durable de l'eau de pluie — Installation de systèmes de récupération d'eau de pluie, par exemple des barils collecteurs ou des structures adaptées dans la ruelle. (1 point) — Contexte de vulnérabilité accrue aux inondations (2 points) — Votre ruelle a-t-elle connu des inondations récentes ou récurrentes ? — Présente-t-elle des problèmes d'infiltration dans certaines sections ?	3 points maximum	
DÉPLACEMENTS ACTIFS ET SÉCURITAIRES	Valeur	Note
Réduction (apaisement) de la circulation automobile — Nombre d'entrées retirées à la circulation (2 points par entrée) — Mesures d'atténuation (comment vos entrées sont aménagées de manière permanente pour limiter la circulation automobile) a) Espace vivant ou fosses d'arbres (2 points par entrée) b) Mobilier (bacs, bancs, roches, etc.) (1 points par entrée)	6 points maximum 6 points maximum	
Élimination de stationnement privé (1 point par stationnement)	3 points maximum	

GRILLE D'ÉVALUATION (SUITE)

GUIDE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE

FORMULAIRE 5 SUITE

GRILLE D'ÉVALUATION (SUITE)

ACCEPTABILITÉ SOCIALE DU PROJET	Valeur	Note
Signatures complètes pour l'aménagement de l'espace vivant	Si oui, 3 points	
Taille du comité de ruelle		
— Comité composé de 10 membres et moins	3 points	
— Comité composé de 11 à 15 membres	5 points	
— Comité composé de 16 à 20 membres	7 points	
Participation au projet		
— 60 % à 62 %	0 points	
— 62 % à 65 %	1 point	
— 66 % à 70 %	3 points	
— 71 % à 79 %	4 points	
— 80 % et plus	6 points	
Taux d'acceptation du projet		
— 51 % à 52 %	0 points	
— 53 % à 55 %	1 point	
— 56 % à 60 %	3 points	
— 61 % à 70 %	4 points	
— 70 % et plus	6 points	
Nombre d'adresses (dû au temps investi pour aller récolter les signatures)		
— 0 à 49 adresses	0 points	
— 50 à 99 adresses	1 point	
— 100 à 149 adresses	3 point	
— 150 adresses et plus	5 points	
Sondage d'intérêt distribué	2 points	
Tableau de compilation complet (incluant les sections facultatives)	5 points	
Les points seront attribués seulement si les recommandations du Guide technique sont suivies.	Total sur 100	

FORMULAIRE 6

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ENVERS LA VILLE DE MONTRÉAL

Tous les membres du comité doivent signer le formulaire 6 avant d'assumer leur rôle dans le comité de ruelle. Tous les formulaires signés doivent être remis à l'organisme gérant le *Programme de ruelles vertes*.

Je, soussigné(e), _____, déclare et m'engage formellement à ce qui suit :
(Nom de la personne)

1. Dans le cadre du *Programme de ruelles vertes* de l'Arrondissement du Sud-Ouest (le « **Programme** »), et conformément au Guide d'aménagement ma ruelle verte (tel que celui-ci peut être amendé, remplacé ou autrement modifié de temps à autre, le « **Guide** »), les membres du comité de ruelle (le « **Comité** ») doivent remettre le présent engagement de confidentialité (l'« **Engagement de confidentialité** ») à Groupe Pro-Vert (ou tout remplaçant de celui-ci pouvant être mentionné dans le Guide de temps à autre, le « **Contractant** ») afin de préserver le caractère confidentiel de tout renseignement qui permet d'identifier directement ou indirectement une personne physique (un « **Renseignement personnel** ») recueilli ou mis à leur disposition dans le cadre du Programme, conformément au Guide ou autrement.
2. En tant que membre du Comité, je m'engage à respecter cet Engagement de confidentialité. Je comprends que tout Renseignement personnel recueilli ou mis à ma disposition dans le cadre du Programme est de nature privilégiée et confidentielle, et est réservé exclusivement au Programme. Je m'engage donc à :
 - 2.1 Garder absolument secret et confidentiel tout Renseignement personnel recueilli ou mis à ma disposition de quelque façon que ce soit dans le cadre du Programme. Les Renseignements personnels sont transmis au Contractant et à la Ville de Montréal (la « **Ville** ») en stricte confidentialité et uniquement aux fins du Programme.
 - 2.2 Ne pas divulguer les Renseignements personnels à un tiers, les publier ou les communiquer de quelque façon que ce soit. Il m'est interdit d'utiliser les Renseignements personnels, de les reproduire, de les divulguer ou d'y permettre l'accès, directement ou indirectement, à des fins autres que celles expressément autorisées par le Guide ou le Programme.
 - 2.3 Prendre et mettre en œuvre toutes les mesures appropriées pour conserver le caractère secret et confidentiel des Renseignements personnels.
 - 2.4 Utiliser les formulaires prévus au Guide pour collecter les Renseignements personnels. Dans la mesure où je serais autrement amené à recueillir des Renseignements personnels dans le cadre du Programme :
 - m'identifier ;
 - mentionner que la collecte de ces Renseignements personnels est effectuée pour la Ville ;
 - informer des fins pour lesquelles ces Renseignements personnels sont recueillis et mentionner que le Comité, la Ville et le Contractant y auront accès ;
 - indiquer le caractère facultatif ou obligatoire de la demande.
 - 2.5 Détruire de manière irréversible tout document contenant des Renseignements personnels après que les fins pour lesquelles ils ont été recueillis aient été accomplies.

FORMULAIRE 6 SUITE

- 2.6** Se conformer à toute autre demande, directive ou instruction de la Ville ou du Contractant relativement aux Renseignements personnels.
- 2.7** Aviser sans délai le Contractant de toute violation des obligations contenues à cet Engagement de confidentialité ainsi que de tout événement impliquant un risque d'atteinte à la sécurité, la confidentialité ou l'intégrité des Renseignements personnels, dès lors que j'ai des motifs raisonnables de craindre pour cette sécurité, confidentialité ou intégrité.
- 2.8** Aviser le Contractant de toute demande visant l'accès, la rectification ou l'exercice d'un autre droit prévu à la loi par une personne physique en lien avec ses Renseignements personnels et collaborer avec la Ville et le Contractant afin de répondre à une telle demande.
- 3.** Je comprends que je peux toutefois transmettre les Renseignements personnels à un autre membre du Comité, pourvu que cette personne ait également signé un Engagement de confidentialité comme celui-ci.
- 4.** Je confirme avoir lu et compris les termes du présent Engagement de confidentialité et en comprends toute la portée.

ET J'AI SIGNÉ à Montréal ce _____

Signature : _____

Nom et signature du témoin : _____



FORMULAIRE 7

FORMULAIRE D'ADOPTION DE PLATES-BANDES (FOSSES DE PLANTATION) DE VOTRE RUELLE VERTE

PROJET DE RUELLE VERTE : _____

COORDONNÉES

Nom : _____

Adresse courriel : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Je désire participer en prenant en charge la ou les plates-bandes
(fosses de plantations) à l'emplacement suivant :

Je veux m'impliquer dans l'entretien de l'espace vivant
avec mon comité de ruelle :

☐ Oui ☐ Non

Si je déménage et/ou si je ne suis plus en mesure de m'occuper
de cet espace, je veillerai à trouver un.e remplaçant.e.

Signature : _____

Merci de participer au verdissement
de votre ruelle!

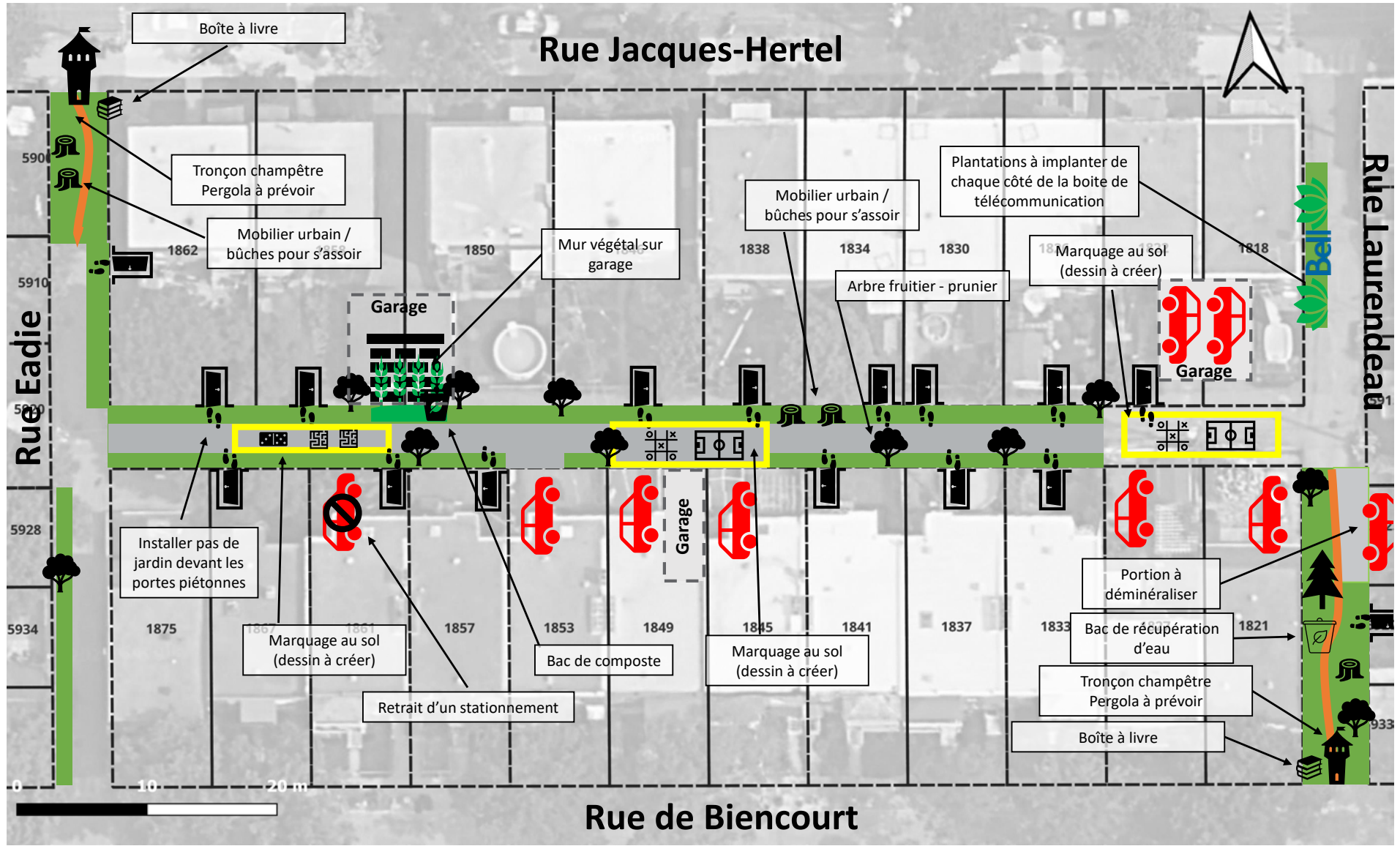
📞 514 768-2709, poste 203

✉️ ruelles@provert.org



MODÈLE DE CROQUIS DE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE

L'équipe du *Programme de ruelles vertes* est disponible pour vous accompagner pour faire le croquis.



**MODÈLE DE PLAN D'AMÉNAGEMENT FINAL
FOURNI PAR L'ARRONDISSEMENT**



 Asphalte de la ruelle conservée
  Verdissement proposé



1/2

ANNEXE 3

MODÈLE DE CALENDRIER DES ÉCHÉANCES

Échéancier Guide

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Étape 1 / Sonder l'intérêt et créer un comité de ruelle												
Promotion du programme (PRV)												
Premiers contacts des résident.e.s avec l'équipe du <i>Programme de ruelle vertes</i> (CR + PRV)												
Distribution des sondages d'intérêt (Formulaire 1) et création des comités de ruelle (CR + PRV)												
Étape 2 / Organiser une visite terrain et un remue-ménage												
Fond de plan à l'échelle (ASO)												
Visite préliminaire de la ruelle (CR + PRV)												
Convocation des résident.e.s et remue-ménage (CR + PRV)												
Étape 3 / Produire un croquis d'aménagement préliminaire												
Réalisation du croquis d'aménagement (CR + PRV)												
Grille d'évaluation du croquis proposé (Formulaire 5) (CR + PRV)												
Étape 4 / Récolter les appuis des voisin.e.s												
Lites des adresses civiques de la ruelle (ASO)												
Distribution et compilation des sondages d'appui (Formulaire 2) (CR + PRV)												
Accord des propriétaires aux espaces vivants (Formulaire 3) (CR + PRV)												
Ajustement du croquis au besoin (CR + PRV)												
Lettre de présentation et demande de projet (Formulaire 4) (CR + PRV)												
Étape 5 / Déposer le dossier de projet												
Dépôt du croquis, lettre de présentation et formulaires 2, 3, 4 et 5 (CR + PRV)												
Étape 6 / Évaluation des demandes												
Analyse avec grille (ASO + PRV)												
Validation sur le site et évaluation budgétaire (ASO)												
Ajustements et rétroaction (ASO + PRV)												
Approbation des directrices, directeurs et élu.e.s (ASO)												
Étape 7 / Réalisation des plans d'aménagement et choix de végétaux												
Révision du plan proposé par l'Arrondissement (CR + PRV)												
Rencontre citoyenne de validation des plans (ASO+PRV+CR)												
Plans et devis pour soumission (ASO)												
Appel d'offres public (ASO)												
Étape 8 / Rencontre citoyenne et présentation des plans finaux												
Organisation d'une rencontre avec les riverain.e.s afin de leur présenter le projet final (CR + PRV)												
Étape 9 / Réalisation des travaux												
Distribution de l'info-travaux (ASO)												
Surveillance des travaux (ASO)												
Gestion du chantier (ASO)												
Étape 10 / Plantation et verdissement												
Invitation des riverain.e.s à l'activité de plantation (PRV + CR)												
Plantation des végétaux (PRV + CR)												
Étape 11 / Entretien de la ruelle verte												
Animation, activités et entretien (CR)												
Légende												
Comité de ruelle (CR) + Groupe Pro-Vert (Programme ruelles vertes) (PRV) Arrondissement du Sud-Ouest (ASO)												
Arrondissement du Sud-Ouest (ASO) + Groupe Pro-Vert (Programme ruelles vertes) (PRV) Arrondissement du Sud-Ouest (ASO) + Groupe Pro-Vert (Programme ruelles vertes) (PRV) + Comité de ruelle (CR)												

ANNEXE 4

GUIDE TECHNIQUE POUR LA CRÉATION DE RUELLES VERTES

1. ÎLOT DE CHALEUR

A) L'ENSOLEILLEMENT

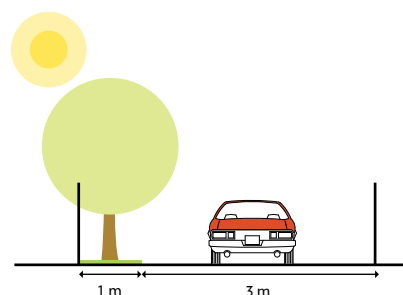
- Où se positionne le nord ?
- Y a-t-il présence d'arbres ?
- S'agit-il de conifère ou de feuillu ?
- Quelle est leur taille ? Sont-ils matures ?



Position du nord et des arbres existants

B) LE REVÊTEMENT

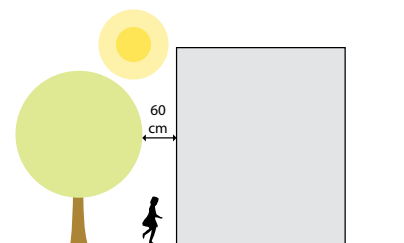
- Quel type ? (asphalte, béton, terre)
- Quelle est la qualité ? (surface lisse, morceau d'asphalte qui se défait, rapiécée)
- Quel est la largeur des ruelles ? Est-elle assez large pour créer une fosse latérale de 1 m et permettre le passage des véhicules ?



Largeur de la ruelle et fosse latérale de 1 m

C) LES BÂTIMENTS

- Y a-t-il présence de mur aveugle ? (sans fenêtre)
- Quelle est l'exposition au soleil de ces murs ?
- Les bâtiments sont-ils assez dégagés pour permettre la plantation d'arbres ? (espace de 60 cm entre la couronne de l'arbre à maturité et le bâtiment)
- Quelle est la qualité du mortier ? (vieux ou récent)



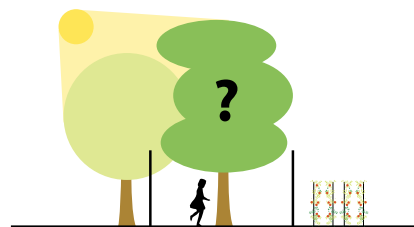
Espace entre la couronne de l'arbre à maturité et le bâtiment

D) LES VÉGÉTAUX

- Y a-t-il des jardins chez les riverain.e.s ?
- Que retrouve-t-on comme aménagement ?

E) LES AUTRES ÉLÉMENTS

- Y a-t-il des filages aériens ? Sont-ils gainés ou non ?
- Y a-t-il du déneigement ? Où se fait l'entreposage de la neige ?
- Où sont les portes d'accès ?
- Voit-on un découpage linéaire de béton au sol ? Où est-il et quelle largeur fait-il ?

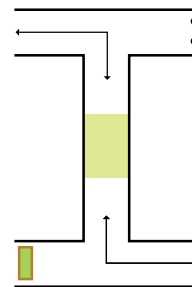


Aménagement des cours voisines versus la proposition de ruelle verte

2. SÉCURITÉ

A) CIRCULATION

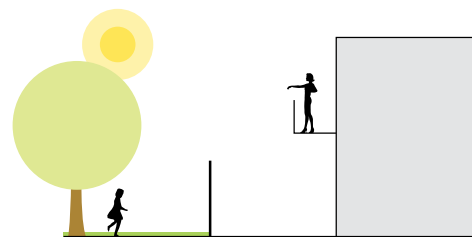
- Quelle est la forme de votre ruelle ?
- Y a-t-il déjà présence de mobilier à un des accès ? (bollards, bacs, roches, jersey)
- Est-ce que le transit est excessif et rapide ?
- Où se situent les stationnements privés ?
- Quels impacts auront votre proposition sur la circulation de la ruelle ?



Nouvelle circulation reliée à l'aménagement proposé

B) VUE

- Est-ce que l'éclairage est adéquat ?
- Est-ce que la portion de la ruelle aménagée est visible par le voisinage ?
- Est-ce que l'aménagement est fluide et visible de part et d'autre de la ruelle ?

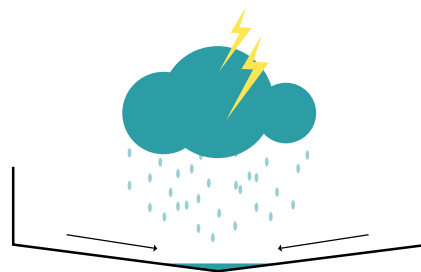


Vue sur l'aménagement

3. GESTION ÉCOLOGIQUE

A) DRAINAGE

- Où sont les puits ?
- Le profil de la ruelle est-il concave ?
- Est-ce que la proposition permet d'envoyer l'eau dans les plates-bandes ?



Profil concave d'une ruelle

– COMPOSTAGE ET MOBILIER

- Se trouve-t-il à l'ombre ou au soleil ?

4. ACCESSIBILITÉ ET APPROPRIATION

- Qui est là ? Qui voit-on dans la ruelle ?
- Quelle est l'état de la ruelle ?
- Quel est l'expérience ? (vues, végétaux, enfants, mobiliers, éclairage)
- Est-elle accessible universellement ?
- Y a-t-il un accès à l'eau ?
- Comment peut-on la rendre plus attrayante à partir de tous les éléments décrits ?

ANNEXE 5

LES RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENT.E.S ACTRICES ET ACTEURS

Au cours du projet, le comité de ruelle devra prendre en charge différentes tâches et devra aussi connaître celles réalisées par le Groupe Pro-Vert et l'Arrondissement.

COMITÉ DE RUELLE	GROUPE PRO-VERT	ARRONDISSEMENT
– Suivre les étapes de ce guide; – Veiller à la mobilisation des résident.e.s avec l'appui du Groupe Pro-Vert tout au long du processus; – Agir comme porte-parole des résident.e.s et faire le lien avec l'équipe des ruelles vertes; – Communiquer avec l'équipe du <i>Programme de ruelles vertes</i>; – Faire la conception et présenter la proposition d'un croquis d'aménagement (Annexe 4) en effectuant la localisation des infrastructures souterraines au préalable (info-excavation). Le Groupe Pro-Vert peut offrir du soutien; – Mobiliser les résident.e.s riverain.e.s* (et organiser des activités de jardinage ou des activités festives dans la ruelle); – Faire remplir les questionnaires nécessaires aux résident.e.s riverain.e.s; – Entretenir et protéger les aménagements (plantation des végétaux, arrosage, désherbage, remplacement de végétaux, propreté des lieux, entretien du mobilier). IMPORTANT : Le comité de ruelle se doit de maintenir le dialogue avec les riverain.e.s en tout temps.	– Gérer le <i>Programme de ruelles vertes</i>; – Accompagner le comité de citoyen.ne.s et les résident.e.s; – Assurer le lien entre le comité et l'Arrondissement; – Organiser les remue-méninge; – Effectuer des visites terrain; – Recevoir et analyser les demandes des citoyen.ne.s; – Présélectionner les ruelles à présenter à l'Arrondissement selon les critères du <i>Programme</i>; – Offrir des outils pour faciliter les activités organisées dans la ruelle. – Remettre à l'Arrondissement tous les formulaires requis remplis, incluant le <i>Formulaire 6</i> signé par les membres du comité de ruelle.	– Sélectionner les ruelles selon la grille d'évaluation du <i>Programme</i> (formulaire 5); – Effectuer la vérification de faisabilité des projets auprès des différentes divisions de l'Arrondissement; – Approuver et adapter le concept d'aménagement; – Présenter les projets retenus aux directrices, directeurs et élu.e.s de l'arrondissement; – Valider et réaliser le plan technique final, sélection des végétaux; – Planifier et gérer le budget attribué aux projets de ruelles; – Produire les plans et devis pour l'appel d'offre public; – Octroyer un contrat pour la réalisation d'une partie des travaux; – Diffuser des avis de travaux; – Surveiller les travaux de chantier.

ANNEXE 6

FOIRE AUX QUESTIONS

QUESTIONNEMENT DES PROPRIÉTAIRES SITUÉS SUR UNE SECTION ADJACENTE À UN PROJET D'ESPACE VIVANT

Est-ce que l'accès à la circulation sera conservé dans la section de l'espace vivant ?

L'accès aux voitures ne sera pas conservé pour ce segment de ruelle, et cela peut aussi s'appliquer à l'arrière-cour du bâtiments en question. Toutefois, le sentier sera accessible en chaise roulante, poussette, et vélo pour se diriger dans les cours respectives.

En revanche, cette section a été visée spécifiquement pour y proposer un espace vivant parce que l'impact y est limité : il n'y a aucune entrée de stationnement actuellement.

Que va-t-il se passer lorsque je devrai faire des travaux et réparations à ma propriété ?

Les sentiers réalisés de ces tronçons doivent répondre à une universalité d'accès. Ceci veut dire que leur **largeur peut aller de 1.20 m à 1.50 m** selon l'emplacement, les demandes du comité de ruelle, du projet, etc. Ceci permet d'assurer une utilisation optimale de la majorité des usagers de la ruelle, incluant les personnes à mobilité réduite. Ceci permet aussi aux propriétaires de pouvoir amener les matériaux sans trop d'inconvénients lors de rénovations. Plus concrètement, dans certains projets similaires, les propriétaires qui désirent rénover laissent un conteneur à l'extérieur du tronçon et amènent les matériaux à travers le sentier. Ce qui arrive déjà lorsque, par exemple, un propriétaire a une cour fortement clôturée et qu'il doit laisser un conteneur et les matériaux de construction à l'extérieur de la cour.

Quel sera l'impact économique sur ma propriété (valeur de ma propriété) ?

Les logements deviennent plus intéressants s'ils se trouvent dans un bel environnement, que si la ruelle est laissée à l'abandon et pleine de débris, comme c'est le cas présentement. Plusieurs projets similaires ont été réalisés à Montréal et ils sont très en demande. Ce sont des endroits bénéfiques pour les familles. On relate plusieurs points

positifs autant pour un propriétaire occupant, que pour quelqu'un qui loue son logement. Concrètement et pour des raisons évidentes, la valeur des propriétés adjacentes aux espaces vivants a tendance à augmenter.

Est-ce que la ruelle verte attirera des personnes qui nuiront à la quiétude du voisinage ?

En réalité, les personnes qui nuisent à l'ordre public sont bien plus attirées par les lieux sombres, peu entretenus et à l'écart. Les lieux qui paraissent plus maintenus donnent le sentiment que le quartier est plus habité et surveillé. C'est ce qui est constaté dans tout nouvel espace vert comportant des espaces vivants. De plus, l'ajout de végétation (arbres, arbustes, etc.) fait en sorte que le niveau sonore est grandement diminué.

Qui effectuera les travaux ?

Les travaux seront effectués par des entrepreneurs spécialisés mandatés par l'Arrondissement. Ces travaux seront réalisés sous la direction d'une architecte paysagiste avec la collaboration et l'aide de plusieurs experts (arpenteurs, etc.).

Est-ce que cela va nuire à l'imperméabilisation de ma fondation ?

Pour tout bâtiment adjacent à un espace vivant, il est prévu de revêtir la fondation d'une membrane imperméable. La membrane étant retournée vers l'intérieur de la plate-bande, dirige l'eau en ce sens. Par décantation, l'eau suit la membrane et percole ensuite dans le sol.

ANNEXE 6 SUITE

FOIRE AUX QUESTIONS

Aimeriez-vous voir des exemples de ruelles vertes? Voici une liste de projets similaires réalisés dans le Sud-Ouest. Vous pouvez les visiter en tout temps :

— Pointe-Saint-Charles :

- Ruelle verte Charon-Ash : entre les rues Charon, Le Ber, Ash, Favard;
- Ruelle verte des Pommiers : entre les rues Knox, Charlevoix, Ryde, Butler;

— Petite-Bourgogne

- Ruelle verte Réjean Ducharme : entre les rues Blake, Georges-Vanier, Quesnel, Dominion

— Saint-Paul-Émard

- Ruelles verte Jolibois : entre les rues Dubois, Hadley, Jolicoeur, Briand
- Ruelle verte La Cabriole : entre les rues Le Caron, Hadley, De Villiers, Briand;
- Ruelle verte Jogues-Montmagny : entre les rues Springland, Jogues, Allard, De Montmagny;
- Ruelle verte EntreMonts : entre les rues Fabien-Laberge, Lamont, Allard, de Monts.
- Ruelle verte de Bellecourt : entre les rues Jacques-Hertel, Laurendeau, Biencourt, Eadie

— Saint-Henri

- Ruelle verte La Marguerite : entre les rues De Richelieu, Sainte-Marguerite, Saint-Antoine, Lacasse

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CITOYEN.NE.S

En cas de conflits :

La ruelle est un lieu de rassemblement et de partage. Toutefois, des situations conflictuelles peuvent survenir. Voici quelques outils pour gérer ce type d'éventualités et améliorer vos relations entre voisin.e.s.

Identifier le type de conflit auquel on fait face permet de mettre des mots sur la situation et de mieux la comprendre!

- Organisationnel;
- Interpersonnel;
- De concurrence ou de rivalité;
- De valeurs, d'opinion ou d'idéologie;
- De malentendu;
- De pouvoir et d'autorité;
- De génération.

Identifier votre réaction au conflit.

Où vous situez-vous?

- Compétition-concurrence;
- Concession-accommodement;
- Évitement-retrait-inaction;
- Compromis;
- Collaboration-partenariat.

Hiérarchie proposée des personnes et ressources à joindre en cas de conflits :

1. Autres comités de ruelles vertes pour discuter et partager certains conseils. Exemples : ruelles vertes du Sud-Ouest, ruelles vertes de Rosemont;
2. Le personnel du *Programme de ruelles vertes* (Groupe Pro-Vert);
3. Un des services de médiation gratuit pour les citoyen.ne.s :
 - Trajet OJA (trajetoja.org);
 - Équijustice (equijustice.ca);
 - Clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke (gratuit pour les citoyen.nes de Montréal);
4. La police : 911.

La police peut être appelée en dernier recours et lors de situations d'intimidation et de violence. **Aucune situation violente ne doit être tolérée.**

Avez-vous d'autres questions? N'hésitez pas à nous joindre!

Voici nos coordonnées :

GROUPE PRO-VERT

514 768-2709, poste 203

ruelles@provert.org

Provert.org

ANNEXE 7

QUELQUES EXEMPLES DE RUELLES VERTES DANS LE SUD-OUEST



Ruelle Jogues-Montmagny à Saint-Paul-Émar



Ruelle Jogues-Montmagny à Saint-Paul-Émar



Ruelle EntreMonts à Saint-Paul-Émar



Ruelle Charon-Ash à Pointe-Saint-Charles

ANNEXE 7 SUITE

QUELQUES EXEMPLES DE RUELLES VERTES DANS LE SUD-OUEST



Ruelle Jogues-Montmagny à Saint-Paul-Émard



Ruelle Qui Sent La Coupe à Saint-Paul-Émard



Ruelle Jolibois à Saint-Paul-Émard

ANNEXE 7 SUITE

EXEMPLES DE RUELLES VERTES DANS LE SUD-OUEST



Ruelle Charon-Ash à Pointe-Saint-Charles



Ruelle verte Réjean Ducharme à Petite-Bourgogne



Ruelle Charon-Ash à Pointe-Saint-Charles